

Monseigneur le Duc,

Prague le 30 Juillet 1813.

Tout pour somma occupé hier de la question de la remise et de l'échange de plein pouvoir. nous allions avoir l'honneur d'en rendre compte à V. E. de ce qui s'est passé à cet égard.

M^r de Metternich, chez lequel le Duc de Vicence s'est allé dans la matinée pour se mettre dans le premier moment sur le pied de la visite et sans cérémonie (comme il l'y avait invité ainsi que le Comte de Starbomme) avait réitéré l'offre de la communication de l'institut même de pouvoir du Médiateur, et l'invitation de présenter également les notes sans autre espèce de formalité; mais le Duc de Vicence a traité cette question, et a annoncé que M^r de Starbomme l'ayant déjà entamé avec M^r de Metternich, il paraîtrait convenable que ce fut lui qui se chargerait de la terminer. en conséquence de ce dit de M^r le Duc de Vicence, le Comte de Starbomme s'est rendu chez le Ministre des affaires étrangères, et sur la proposition qui lui fut faite d'indiquer le jour de l'ouverture du Congrès, pour avoir lieu, s'aperçut à cette offre réitérée de remettre son pouvoir et la demande de son maître. celle du Comte de Starbomme traite de la manière la plus priée par nos instructions, à l'effet que nous ne pouvions et ne devions faire cet échange qu'à l'ouverture de la session, d'autant qu'elle nous nous ligaturerions avec elle comme avec les plénipotentiaires; que nous ne voyions aucune raison pour nous écarter de principes adoptés jusqu'ici et consacrés par ce qui s'est fait toujours pratiqué en pareille circonstance. « Comment voulez vous (a dit le Comte de Metternich sans faire aucun étouffement de cette réponse.) Comment voulez vous que je reconnaisse M^r de Starbomme et de Vicence comme des plénipotentiaires s'ils ne combattent pas leur mission. »

Sur l'observation qu'il l'a connaîtait suffisamment par l'annonce que lui en avait faite son Excellence, il a repris: « mais il ne suffit pas qu'on ait annoncé un Ambassadeur pour que cet ambassadeur soit reconnu, il lui faut des lettres de créance; j'en ai les miennes dont j'offre la copie, quel motif pouvez vous avoir de vous en refuser à un usage fondé sur la raison, et auquel se sont soumis les plénipotentiaires de Russie et de Prusse! mais plutôt, a répliqué M^r de Starbomme, quelle raison y a-t-il de s'écarter de ce qui a été le réglé ordinaire consacré par ce qui s'est fait en différentes occasions, notamment à Nyswick. »

M^r de Metternich a dit qu'il avait de la peine à croire qu'il en eût été ainsi, et a ajouté qu'il ferait faire des recherches nécessaires; qu'au reste pour constater de toutes les manières qu'il ne voulait pas perdre un seul des précieux moments qui restaient, il ferait cette proposition à M^r d'Anstett et de Humboldt; mais qu'il avait bien de la peine à croire qu'ils ne voudraient pas que nous fissions ce qu'ils mêmes avaient fait, et ce qui était indiqué par les exemples passés. — D'ailleurs a continué M^r de Metternich il est une question qui se joint naturellement à celle-ci, et sur laquelle je viens de vous écrire; c'est le mode à adopter pour traiter celui qui a été suivi à Eschschon et que j'ai fait proposer à M^r le Duc de Bassano. Il semble être le seul qui puisse convenir au terme si court de nos négociations. Je croyais d'autant plus, a répliqué M^r de Starbomme, que ce mode avait été écarté, qu'il nous est prescrit de nous conformer aux usages de tous les Congrès auxquels celui de Eschschon seul fait exception. la solennité et la gravité des circonstances nous impose une publicité incompatible avec la forme qu'on y avait adoptée. cette forme, (a repris M^r de Metternich.) fait que chaque jour amène un résultat. tandis qu'avec celle du protocole, on ne peut se flatter de terminer la moindre difficulté en moins de quatre jours, et il nous en reste douze. au surplus à - t. il a ajouté, « Je dois vous avouer que j'avais prévu toutes ces lenteurs, et que pour moi, elles ne me font préjuger sur rien le résultat. C'est le dernier jour seulement qui l'amenera, ce ne sera probablement que dans la journée du 10. que nous saurons la pensée de l'Empereur, et cette pensée peut être la paix comme la guerre; mais soyez bien persuadé, que passé cette journée du 10, rien ne peut faire prolonger l'armistice; je vous donne ici ma parole que nous arriverons à cette époque sans que l'Autriche ait l'ombre d'un engagement avec aucune autre puissance, et que ce ne sera qu'en ce point même qu'il sera décidé contre qui nous nous battrons. nous désirons extrêmement que ce ne soit pas contre vous, mais nous avons bien de la peine à l'espérer, quoique, je vous le répète, on puisse jusqu'au dernier moment ne désespérer de rien avec la politique et le génie de l'Empereur. ce qui est impossible. C'est que nous restions neutres, et ce serait l'être que d'arrêter ici en conférence, tandis que les Russes et les Prussiens feraient partie; ce qu'ils feraient indubitablement le 10. je le répète, nous ne pouvons rester neutres. tout serait perdu pour nous considération de justice, si nous laissions les alliés se battre seuls. Sans aucun doute ils seraient battus, et bientôt ce serait votre tour que nous aurions bien

" mérite. Une chose à laquelle je tiens plus qu'à tout le reste, a encore ajouté M^r De
 " Metternich, c'est que le jour ou nous ferons un traité avec l'Empereur, (ce qui aura lieu
 " tout de suite après l'issue du Congrès) l'Empereur Napoléon soit convaincu que je
 " suis plus éloigné que jamais de tout ce qui tend à donner de l'influence à cette
 " puissance sur le Continent, et que je secourrai cette influence d'autant plus que
 " pour vous d'une nécessité absolue; mais en même temps, que je ne finirai dans
 " l'Empire de l'Est, pour moi, l'honneur et le mépris de mon pays, de signer une
 " paix qui ne soit pas honorable."

Dans cette conversation, dont ceci n'est que le résumé, M^r De Narbonne n'a
 interrompu M^r De Metternich que par quelques mots destinés à le faire parler, et à
 lui faire dire toute sa pensée, du moins celle qu'il veut qu'on lui croie, et il
 ne s'est laissé entraîner à aucune de ces discussions qui nous font interdire par la
 lettre de N. E. Du 24. il n'y a rien en dans ce qu'a dit M^r De Metternich qui est le
 ton de la factum, encore moins de la menace; mais tout portant le caractère d'un
 parti bien décidé à le prendre.

Après M^r De Narbonne était-il de savoir que nous avons reçu la note dont
 lui avait parlé M^r De Metternich. nous en envoyons la copie à V. C. pour vous
 conformer à nos instructions qui nous interdisent absolument toute communication
 officielle par écrit, nous répondons par un simple accusé de réception et l'annonce
 que nous portons cette note à la commission d'Etat. Si nous n'avons pas
 le main entièrement libre, nous sentons que nous aurions pu répondre avec avantage
 à la demande de M^r De Metternich, et partir de là pour faire la proposition formelle
 d'un traité qu'on seigne et avec protocole. C'est ce que nous faisons verbalement
 aujourd'hui. nous demandons à M^r De Metternich un rendez vous à cet effet, et nous
 joignons notre billet à la réponse que nous lui envoyons. Dans le cas, où la manière
 de traiter et à laquelle nous tendons finirait par être adoptée, il nous paraît bien
 difficile que le médiateur n'élève pas la prétention, que même alors le plein
 pouvoir passerait par son main pour passer aux parties en négociation.
 Car à Highwick, que nous avons cités, les deux ont obtenu respectivement et avant
 à la vérité rassembler dans la même maison, mais ne se réuniront dans la
 même salle qu'après la communication des pouvoirs par le médiateur. Il y a
 un autre point sur lequel nous devons aussi fixer votre attention; M^r De Metternich
 ayant paru élever la prétention qu'on se leignterait auprès de lui, comme il se
 leignterait auprès de nous, s'il y renonce, et se contentant de servir d'intermédiaire
 à l'échange des pouvoirs, il sera sans doute étouffé qu'il ne soit fait aucune
 mention de la puissance médiatrice dans les notes. il citera plus que jamais
 l'usage qui paraît effectivement nous être contraire. il nous a déjà donné à
 entendre que ses pouvoirs et ceux de son allié étaient dans la forme ordinaire
 et qu'il supposait qu'il en était de même de nôtres. tout en ce raisonnement
 servit à faire rejeter nos pleins pouvoirs tant par lui que par les autres et les
 Prussiens, nous ne faisons pas même mention du défaut de la formalité de
 leur sur lequel on passerait probablement. nous ne pouvons nous dissimuler et que
 l'on se privera de ce difficile de forme et de celle qu'on pourrait encore
 de vouloir pour nous accuser de mettre des entraves à la négociation, Pour nous
 dans ce cas déclarer, comme il y en a plusieurs exemples que nous rapportons
 d'autres pleins pouvoirs dans la forme qui sera arrêtée, et que le défaut qu'on
 pourrait trouver soit dans les notes, soit dans ceux des parties adverses, et même
 du médiateur n'empêcheront pas qu'on ne s'occupe du fond des affaires! Ces
 de nous qu'il nous reste semble l'exiger; si l'on ne veut arriver au terme avant
 d'avoir franchement entamé la négociation, nous prions instamment, votre Excellence
 de nous répondre à ce sujet en même temps qu'elle nous transmettra la réponse que
 nous avons à faire à la note de M^r De Metternich.

Il n'est pas douteux que les Principes généraux de la Russie et Prusse
 éviteront autant qu'ils le pourront toute espèce de rapprochement avec nous. Dans
 ce cas, nous trouverons un obstacle insurmontable à faire adopter l'article de nos
 instructions qui porte que les Conférences se tiendront alternativement chez les uns
 et les autres. d'ailleurs le Comte de Metternich élèvera sans doute la prétention
 qu'il les fera tenir chez lui. tout ce que nous pouvons obtenir sera peut être qu'elles
 aient lieu dans une maison tierce. mais dans ce cas même nous serons toujours
 censés chez la médiateur. nous prions N. E. de considérer que pour toutes les
 choses de forme, qui se réglent ordinairement par des exemples, nous n'avons
 rien à opposer à ses prétentions.

Nous prions votre Excellence d'agréer M^r De Narbonne

Nous avons reçu hier par M^r De Bérngel avec la Dépêche de V. C. en date du 29. les instructions particulières et les pièces qui y étaient jointes, elle répondait d'avance à une partie des questions que contiennent votre Dépêche d'hier. Mais V. C. jugera qu'il est essentiel que nous ayons une solution sur tous les points que nous avons indiqués, chacun pouvant retarder indéfiniment l'ouverture des négociations.

Nous avons à vous rendre compte de l'audience que nous avons officiellement donnée à M^r De Metternich, en lui accusant réception de sa note, comme nous devions le faire, il nous l'a donnée après.

Nous lui avons déclaré que nous étions prêts à nous expliquer dans la première conférence qu'il indiquerait avec le plénipotentiaire de la partie adverse en échangeant avec eux et avec lui copie certifiée de notre plein pouvoir dont nous présenterions au besoin l'original sous la même séance, nous appuyant toujours sur ce que notre demande était conforme aux usages reçus et sur ce que le formateur de Eschen qu'il proposait n'était qu'une exception à ces usages.

Nous lui avons ensuite demandé si le plénipotentiaire adverse avait répondu à la proposition qu'il avait de leur faire; il nous a dit qu'il leur avait envoyé la même note qu'à nous et qu'il leur avait de plus demandé qu'elle était leur manière de voir sur la proposition que M^r De Carbone lui avait faite hier, il a ajouté qu'il attendait leur réponse à ce deux objets et qu'il communiquait à chaque partie la réponse de la partie adverse. Il nous a répété qu'il avait trop d'intérêt à nous. Les négociations, pour que les difficultés vissent de la part de l'Autriche, mais il a observé que son opinion était, que le plénipotentiaire devait toujours commencer par se légitimer vis à vis de Médiateur, que nous étions communs, mais pas accredités nous avons répondu que nous étions légitimes de cette, même à l'égard, puis qu'il avait cru pouvoir nous adresser sa note en nous donnant notre qualité de plénipotentiaire. A la suite de cette discussion, il nous a montré le recueil de journaux de l'Empire de Napoléon (Mémorie), où il paraît qu'officiellement on a donné communication de son pouvoir au Médiateur, et il nous a encore répété que M^r D'Autlett, et De Humboldt lui avaient déjà présenté la leur. Nous nous sommes appuyés sur notre réponse sur ce qui s'était fait à Vienne, il nous a dit qu'il rechercherait cet exemple par ce qu'il paraît fort aisé de s'en faire un moyen pour décider le plénipotentiaire russe et Prussien. Il a observé qu'à cet égard notre position était bien plus simple que la leur, puisque tous nos alliés étaient dans notre dépendance, et seraient heureux de la paix, tandis que la Russie et la Prusse devaient garder de certains ménagements dans leur forme avec l'Angleterre au moins. Jus qu'à la conclusion, nous avons répondu que ce n'était pas une raison pour nous d'ajourner d'un droit consacré par l'usage, et nous avons ajouté d'après ce qui est dit dans nos instructions, que ce motif n'était nullement fondé. Puisque le Ministère Anglais avait déclaré au Parlement que la Grande Bretagne n'avait aucun engagement ni traité de coopération avec la Russie, sur cela M^r De Metternich nous a répondu que nous nous trompions; qu'il y avait un traité de Vienne à Reichembourg le 1^{er} Juin dernier entre Lord Cathcart qui le présentait, qu'avant accepté de M^r D'Autlett et De Metternich, il nous a raconté à ce sujet qu'après que le traité eut été dressé, avant la signature, l'Empereur Alexandre avait fait dire à Lord Cathcart qu'il devait le présenter, qu'ayant accepté la médiation de l'Autriche, des négociations allaient s'ouvrir avec la France; que si cela lui paraissait un obstacle il pouvait regarder tout ce qui avait été fait, comme non avoué; mais que Lord Cathcart avait répondu que cela ne devait rien changer au traité, que l'Empereur Alexandre ne pouvait faire qu'une paix honorable, et l'Autriche n'ête médiatrice que pour en faire faire une semblable, que cette paix devait être ainsi un acheminement à la paix générale, elle entrerait nécessairement dans le vœu de la Grande Bretagne.

Par la demande officielle, quoique verbale que nous avons faite à M^r De Metternich, nous avons voulu lui montrer de l'impression à nous entendre en amenant toute la partie à se légitimer. afin de ne point presser la marche des affaires, nous avons jugé à propos de ne point encore faire usage de la faculté de communiquer d'avance nos pouvoirs au Médiateur, nous nous réservons de la faire plus tard. nous voulons voir venir le plénipotentiaire russe et Prussien, et lorsque nous nous désisterons de notre prétention à l'égard du Médiateur, nous paraîtrons le faire par le désir d'applanir les difficultés, M^r De Metternich nous a répondu à propos de sa note nous avoir une réponse prompte sur la manière dont on traiterait, nous lui avons observé que cela formait deux questions, et, que, quant à nous, nous désirions résoudre la première (celle du plein pouvoir) avant de passer à la seconde, mais il a persisté dans l'opinion que ces deux questions étaient tellement dépendantes l'une de l'autre qu'elles n'en formaient qu'une seule.

Le Duc de Vicence a fait hier par cette la visite aux plénipotentiaires russe et Prussien; ils l'ont vu et rendue aujourd'hui et de la même manière.

Prague le 31 Juillet 1813
à 11 h. 3/4 du soir.

Monsieur le Duc,

Le Courier que nous avons expédié à V. C. était à peine parti que les notes y jointes nous ont été adressées, et peu après M^r De Metternich est passé lui-même chez nous.

nous étions sortis. A notre retour, nous nous hâtons de transmettre ce papier à V. E. elle remarquera que M. De Metternich y prend pour la première fois, le titre de Réimpotentiaria Médiateur, et paraît maintenant se parer la question et restera dans ce que nous avons proposé pour la remise du pouvoir. nous nous en expliquerons encore demain avec lui avant de le changer. V. E. sentira sans doute la nécessité de nous mettre à même de répondre à la question du mode de négociation, d'autant plus que l'avis sur ce point de Metternich est formellement adopté, comme V. E. l'a été prouvé par les Réimpotentiaria allié. Pour nous conformer strictement au texte de nos instructions, nous nous bornons dans notre réponse à un simple avis de réception.

Nous prions V. E. d'agréer l'assurance. &c. &c.

Monsieur le Duc. Prague le 1^{er} août 1813.

Nous avons reçu ce matin la dépêche que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 31 juillet. V. E. aura pu se convaincre par celle qu'elle a du successivement reçu, que nous lui avons expédié régulièrement de couriers depuis le moment où nous avons eu quelque chose à lui mander.

Nous n'avons rien à dire à M. De Metternich relativement aux mouvements qui se font opérer dans l'armée russe, car ce Ministre nous a répété plus d'une fois que les armées alliées ne pouvaient pas rester dans leurs positions actuelles, au delà de la Salonna fixe pour l'expiration de l'armistice puisqu'elles y mourraient de faim.

Nous nous empresse de vous adresser à votre Excellence la Collection de la Gazette de Prague du mois de juillet, et nous aurons soin de lui transmettre régulièrement cette feuille. elle donne encore exactement les rapports officiels contenus dans le moniteur.

On n'a ici aucune nouvelle de la nomination du Prince Neprin, comme collègue de M. D'antlett.

Il doit y avoir demain une grande promotion dans l'armée Autrichienne, on parle de la nomination de six Feldzeug Meisters, de six lieutenants généraux, et d'un nombre considérable de généraux majors et de Colonels, parmi les nouveaux Feldzeug Meisters, on cite MM. le Lieutenant général de Klenau, de Chastellet, et de Meerfeldt.

Nous prions V. E. &c. &c.

Monsieur le Duc, Prague le 1^{er} août 1813.

Conformément à ce que nous avons eu l'honneur de vous mander hier, nous nous sommes rendu aujourd'hui chez M. De Metternich. nous voulions voir si, comme sa note semblait l'annoncer, l'achèvement de nos notes était possible dans le sens et de la manière que nous l'avions proposé, nos premières notes ont été que nous étions prêts à y procéder; pour toute réponse, M. De Metternich nous a montré la note qu'il venait de recevoir du Réimpotentiaria russe et nous en avons demandé de celle qu'il leur avait adressée hier au même temps qu'à nous, car deux notes entièrement conformes quant au fond, contiennent l'expression de la plus entière confiance dans le médiateur et témoignent la ferme volonté de se faire passer que par son intermédiaire toute la proposition et la réponse est de se rapporter entièrement à lui. On y annonce que le Réimpotentiaria allié serait prêt à remettre leur pouvoir que M. De Metternich, y est-il dit, comme déjà, et on y revient sur les avantages de traités par notes et sur le peu d'expérience que l'auteur toute autre manière d'agir. Dans tout ceci, beaucoup d'usage, mais rien de nous qu'il n'ait à nous plaire, car nous avons donné la possibilité de revenir sur notre proposition relativement à la manière d'échanger les pouvoirs; mais M. De Metternich ne nous a pas dissimulé que les Réimpotentiaria allié entendait par là évidemment s'en tenir à toutes les conditions que nous avions énoncées, et il signifiait toute idée de confirmation, par ce que, disant cela, on nous ait échangé quatre notes dans un jour, tandis qu'il fallait quatre jours pour que M. De Metternich put amener un résultat. L'opposition contraire a été aidée à faire, et M. De Metternich a répété que pour lui, il ne prétendait nullement fixer le mode qui convenait le mieux, mais qu'il était nécessaire que nous fissions connaître le nôtre, et que nous n'avions pas répondu officiellement aux questions qu'il nous avait adressées à cet égard. Nous lui avons alors rapp. de notre visite, et nous lui fait entendre que notre proposition de nous nous icentent en rien de former juridiquement donner le congrès, quoique verbale, n'était pas une proposition. C'est, nous a dit M. De Metternich, pour vous en avoir à exprimer cette intention

" de manière à ce que je puisse la faire connaître officiellement aux alliés que je vous ai adressé
" ma dernière note, ne pouvez vous pas, ou ne voulez vous pas me répondre, ou pas un oui, ou
" pas un non, donc vous feriez mieux de dire, ou de ne pas dire la raison; mais dont je pourrais
" me faire une idée vis à vis d'eux en faveur de votre opinion? Nous lui avons répliqué que nous
" avions fait tout ce que nous pouvions faire, et qu'ayant l'usage pour nous, il nous valait
" nos raisons auprès de Réimpotentiaria allié avec d'autant plus de force que d'après la
" déclaration contenue dans leur note qu'ils s'en rapportent entièrement à lui, ils ne pouvaient
" sans une grande injustice refuser de croire à ce qu'il dirait lui avoir été de leur part nous.
" mais, a encore répété M. De Metternich, quel inconvénient y a-t-il à écrire avant de commencer
" à traiter? C'est, avons nous dit, que ce serait déjà adopté une forme que nous avons l'obligation
" de remplir. M. De Metternich. Toit alors plâint de ne pas avoir fait faire de recherches, et dit
" qu'il les avait crues inutiles, et nous demandant toutes celles que nous pouvions avoir. Il nous
" a allégué qu'il ferait l'impossible, pour amener nos adversaires à adopter la forme que
" nous proposons; mais qu'il avait toutes sortes de raisons de douter qu'il put y parvenir.
" Enfin il a ajouté qu'il était bien fâché que nous ne voulussions pas nous en rendre à écrire
" une note, ce qui applanissait les difficultés; il a répété plusieurs fois que la proposition comme

Médiateur et ail bien difficile; qu'il devait être entièrement impartial; qu'il n'aurait cependant porté à pencher en notre faveur; mais qu'après avoir voulu pas écrire dans la question dans le l'agissait, nous lui étions tout moyen de s'entendre avec quel qu'un avantage notre opinion au, en de gens qui voulaient tout contrôler d'une manière formelle. Il s'en est ajouté que la forme pas écrit étant la plus positive et la plus sûre, on ne pouvait réellement pas s'être refusé à l'adopter dans des affaires de cette importance.

Dans tout le reste de la Conversation on s'est fait que répétées de part et d'autre, à peu près ce qui avait été dit dans la conférence précédente. Il est été inutile que nous eussions cherché à résoudre de nouvelles questions, avant que la première de toutes fut résolue. Les choses en sont donc restées là.

V. C. voit qu'il est difficile que la négociation fasse maintenant un seul pas avant que nous n'ayons reçu son ordre.

Non-prime V. C. D'après cela...

Monsieur le Duc,

Prague le 2 août 1813.

Vous avons reçu dans la nuit de la lettre de V. C. du 24, celle que nous avons eu l'honneur de lui écrire hier. Les propositions que nous serons scrupuleusement attachés aux Instructions, mais qu'elles n'ont pas suffi pour lever la difficulté que nous a présentée et que nous présentons encore la même de pouvoir, nous croyons avoir mis sous les yeux de V. C. toutes les raisons qui nous ont porté à lui demander de l'ordre d'insister.

Vous avons également entretenu V. C. de tout ce qui a trait au modus de négociation, et nous voyons avec satisfaction que vous avez employé les mêmes raisonnements et prodigué les mêmes paroles qu'il nous a fournis pour combattre les prétentions de l'Autriche et pour être de Médiateur, nous vous avons fait part de tout ce qu'elle y opposait, et surtout de la volonté ou de l'impossibilité de ne pas céder sur ce point.

Quant au lieu de négociation, nous n'avons pas été en mesure de nous le faire traiter ce point la part le principe que nous avons adopté et que nous recommandons encore à V. C. de ne pas traiter la question que l'on veut après les autres, et dans leur ordre naturel.

Encore nous avons nous pu parler de l'approvisionnement de places, puis que nous n'existons pas encore la même pour les autres comme pour les autres.

Dans cet état de choses, nous n'avons donc qu'à attendre la réponse de M. de Humboldt et de M. d'Arlet. (Si tout-à-fait ils contentent à en faire à nos propositions verbales) ou de nous en venir à l'ordre et de nous aller Instructions de V. C. sur la fonction que M. de Narbonne a été dans le cas de remplir comme Ambassadeur, l'ayant mis dans le cas de devoir à M. de Metternich relativement à l'arrestation de 20 000 fusils appartenant au corps de Solovier; nous croyons qu'il peut être de quel qu'intérêt que vous soyez instruit de ce qui s'est dit dans cette visite. Après avoir traité l'affaire commune qui amenait M. de Narbonne, et dont il a l'honneur de vous rendre compte dans une dépêche particulière, M. de Metternich lui a dit qu'il avait vu M. de Humboldt et qu'il ne croyait pas impossible de l'amener à ce que nous désirions, si M. d'Arlet n'y mettait pas des obstacles insurmontables. En condamnant la décision de la Conférence de Vienne, et en ayant l'air de rejeter presque tout le tort du côté des alliés, M. de Metternich, ne s'est pas contenté de demander pourquoi nous ne voulions pas lui fournir des armes pour les combattre, en ajoutant que ces armes ne pouvaient être autres qu'une réponse par écrit. M. de Narbonne a alors que nous avions dit tout ce que nous pouvions dire, et que nous avions envoyé sur le champ la note que nous avions reçue, ce qui peut, a dit M. de Metternich, excuser la conduite des alliés. C'est très probablement l'engagement pris avec l'Empereur de ne pas se départir de la forme de Eschen, et ce ne peut donc être, a-t-il ajouté, que l'Empereur Napoléon, qui, absolument maître de la conduite ou de son langage, puisse en changer d'après sa seule volonté et donner au moins la possibilité de continuer. M. de Narbonne (comme nous étions convenus, et cela nous est indigne pour la 3^e fois dans la lettre de V. C.) a alors jeté en avant comme une chose possible l'idée de donner au Médiateur connaissance de copie de nos propositions, pourvu que l'échange en fut fait après en France, M. de Metternich n'a pas eu l'air de voir dans cette idée un moyen de rapprochement, attendu que cela supposait toujours de la confirmation auxquelles il ne craint pas, dit-il, pourvu qu'on amène les alliés sans quelque chose de notre part.

Sur moment ou nous terminons cette dépêche nous recevons une note de M. de Metternich à laquelle sont jointes celle des Principautés alliées qu'il nous avait lui hier comme nous l'avons mandé à V. C. nous avons eu l'honneur de lui adresser la copie de ces pièces.

Vous avons l'honneur de...

M. le Duc,

Prague le 4 août 1813.

M. de Metternich a passé toute la journée d'hier à Brandebourg, ne l'ayant point vu, et n'ayant d'ailleurs rien à mander à V. C. nous n'avons pas eu de voir lui expédier de Courant.

Nous avons reçu dans la nuit les dépêches nos 3. et 4. que V. C. nous a fait l'honneur de nous écrire en date du 2. nous avons été très heureux qu'elle nous donne la possibilité de répondre d'une manière quelconque aux deux notes qui nous avaient déjà été remises. Ces dépêches ne renferment rien qui puisse nous tirer de l'embarras dans lequel nous jette la défiance positive de répondre par écrit lorsque ces notes qui ont été que l'on veut connaître les intentions de l'Autriche.

La nouvelle note que M. de Metternich vient de nous adresser, et dont

nous juger que la copie rend encore notre proposition plus difficile. toujours hors d'état de
répondre, nos médiateurs sur le mode d'échange de pouvoir devaient sans aucune forme
avec un médiateur qui dit n'avoir de possibilité de faire valoir nos raisons que quand il
peut les montrer signés de nous.

Il est aisé M^r le Duc, de prévoir que tous les jours nous apporterons de
écrites qui auront de plus en plus pour objet de constater nos refus et de rejeter sur nous
le retard, et en dernier résultat, la rupture, ou plutôt la non ouverture du Congrès.
nos instructions relatives au protocole portant que nous ne devons pas perdre de vue
que: " Si les négociations viennent à se rompre, tout ce qui sera imprimé, qu'il
convient donc de s'être mis dans le protocole tout ce qui annonçait l'assentiment
d'honneur l'Empereur &c. " Les mêmes instructions nous prescrivent de ne pas
prouver la marche de négociation, et cette injonction nous est restée par suite de l'absence
notre. Par cette marche qui nous est invariablement tracée, il ne restera de toute cette
négociation que les écrits de nos adversaires qui auront dit et pu dire tout ce qui peut
leur donner avantage dans cette circonstance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Duc, de votre dévoué
et fidèle serviteur
L. de Metternich

M^r le Duc,

Prague le 5 août 1813.

Pour vous avoir eu l'honneur de vous envoyer hier copie de la note que nous avons
receue. aujourd'hui nous vous transmettons notre réponse; rien ne nous autorisant encore à
vous écarter de la marche que nous avons suivie jusqu'ici, nous nous sommes bornés à un
accusé de réception auquel nous avons seulement ajouté quelques mots qui constatent nos
conformances avec M^r de Metternich. en même temps pour n'avoir pas l'air de négliger
rien de ce qui peut tendre à faire marcher la négociation, nous avons été chez le
M^r ministre et avec la ton de modération qui nous est recommandée et qui a caractérisé
jusqu'à présent toute nos relations avec lui, nous nous sommes plaints de ce que
la note ne répondait nullement à l'espérance qu'il nous avait faite concernant
les alliés à adopter la forme qui nous était présentée par l'usage général, -
autour que par nos instructions, et de ce qu'elle ne parlait même pas de l'effort qu'il
nous avait promis de faire pour parvenir à ce but.

M^r de Metternich nous a dit qu'il avait fait venir de Vienne tout ce qu'on avait
de renseignements sur la différence Congrès, et qu'il en résultait qu'il y avait eu à
proprement parler quant au mode de négociation, puis il a ajouté, que quant à
la remise de pouvoir elle avait toujours eu lieu par l'intermédiaire de
M^r médiateur. Il nous a ensuite cité Eschen et Sissoff, dont les résultats, à-t-il
dit, étaient entièrement en faveur de la négociation par écrit, nous nous sommes
servis pour combattre cette proposition des arguments que renferment nos
instructions, et nous avons ensuite observé que dans ce moment il n'était question
que de pouvoir et de la possibilité de les échanger, nous avons tenu à ce que
notamment de ce que le médiateur, qui s'était annoncé comme entièrement
impartial se rangeait du parti de nos adversaires, et soutenait leur opinion
sans répondre à nos propositions et sans nous faire connaître les réponses
qu'on y faisait.

M^r de Metternich nous a alors répété tout ce que contenait ses notes et tout ce
qu'il nous avait déjà dit en faveur de la négociation par écrit, ajoutant que cette forme
était la plus officielle pouvait seule justifier la Russie et la Prusse vis à vis de
leur allié.

Notre réponse quant à ce dernier point était facile; nous avons fait observer
que cette raison était loin d'être obligatoire pour nous, que faire dépendre la
question de l'allié de la Russie et de la Prusse, c'était l'exposer à l'arbitraire
de l'autriche et au Congrès de Prague, et qu'un Gouvernement aussi constamment
occupé que l'Angleterre d'éloigner la paix ne pouvait guère être consulté lorsqu'il
s'agit de la faire. M^r de Metternich a répliqué que l'Angleterre n'aurait pas
moins demandé que de contribuer à la paix par l'envoi d'un plénipotentiaire; et
comme nous mentionnions d'incertitude sur ce point, ou au moins une parfaite ignorance,
il nous a assuré qu'il avait envoyé à V. E. une dépêche ouverte pour Lord Castlereagh
mais qu'on ne l'avait pas faite parvenir pour appuyer ce qu'il nous disait, il a
cité de nouveau l'anecdote qu'il nous avait déjà racontée sur ce qui s'était passé
lors du dernier traité entre la Russie et l'Angleterre. Il s'est attaché à prouver
que l'allié qui devrait sincèrement la paix, se laisserait dépendre ni de
l'Angleterre, ni d'aucun autre puissance, mais qu'il se pourrait cependant par
le dit dépendre de justifier leur conduite auprès leur allié, au moins jusqu'à ce que
la paix fut faite, revenant ensuite à la question principale, il est convenu que comme
il y avait dit entièrement aussi complet entre les parties sur le mode de traités, -
l'autriche, comme médiatrice, devait se ranger du côté qui lui paraissait présenter
(surtout avec le peu d'instant qui restait) le plus de chance de s'entendre, et que
par conséquent il portait l'opinion de l'allié. à toutes les raisons qu'il
nous avait déjà données, il a ajouté que le caractère officiel de la forme par écrit

offrait aux parties une garantie plus grande de l'impartialité du Médiateur; qu'au surplus, nous étions maître de refuser cette opinion par écrit, qu'il n'avait celle de nous le demander, qu'il nous aurait répondu, et que cette manière de négocier nous aurait mis à portée de juger de son impartialité.

Nous avons eu desir de renvoyer l'offre de lui remettre une copie de nos pouvoirs si nous avions l'assurance de les échanger nous-même dans une première séance, il nous a dit qu'il fallait que nous eussions auparavant une réponse, parce que l'arrivée de nos pouvoirs et le traité de traités, tenant et entretenant l'une à l'autre et se confondant dans une même question.

Dans le courant de cette conversation, M^r de Metternich nous a plusieurs fois répétée que les alliés désiraient la paix d'une paix modérée, qu'ils en avaient donné la preuve par leur empressement à envoyer les plénipotentiaires à Prague, et en consentant à la prolongation de l'armistice qui s'est fait à leur désavantage; que leur desir à cet égard était si prononcé, qu'il ne doutait pas que leurs plénipotentiaires n'eussent terminé en peu de jours si nous le vion voulu; mais que le temps qui restait était si court qu'il avait bien de la peine à croire que cela fut encore possible.

Nous prions Votre Excellence d'agréer les assurances de sa f. a. . .

M^r le Duc,

Prague 5 août 1813.

Nous avons reçu la lettre que V. E. nous a fait l'honneur de nous adresser hier. Le Courier est arrivé aujourd'hui à 9 heures après midi.

Nous avons l'honneur de sa f. a. . .

M^r le Duc,

Prague 6 août 1813

Nous avons reçu dans la nuit la dépêche de votre Excellence du 5 de ce mois 4106. M^r de Narbonne s'est empressé de tenir mettre à M^r de Metternich la note qui accompagnait cette dépêche il l'appuiera de tous les motifs qui l'ont dictée; nos différends l'ont suffisamment donné à V. E. la preuve de son serment avec lequel nous avons traité toute la négociation relative à l'échange de nos pouvoirs, notre position nous en faisait tellement un devoir, qu'il semble qu'on ne peut admettre aucun doute à cet égard.

On vous répétant, M^r le Duc tout ce que M^r de Metternich vous a dit, nous avons observé que par expression avaient toujours été convenables, il est effectivement en un plus grand nombre sur le terme du 20 avant, il a dit à M^r le Duc de vive voix (à qui il en a parlé d'abord en particulier, et il nous l'a ensuite répété à tous deux) qu'il ne croyait pas qu'il fut possible de prolonger l'armistice, et d'empêcher l'Autriche de prendre un parti définitif à l'expiration de ce terme; qu'en ne nous en pressant pas, il croirait manquer à la foi à un devoir d'honneur envers notre Auguste Souverain, à qui il avait promis de le faire, et au respect qu'il devait à son propre maître. Le ton dont ces paroles ont été dites, ne nous permettait pas d'y voir une menace, et il était trop important de l'expliquer. M^r de Metternich sur ce point sans que nous l'empêchions, nous que nous avons eu desir de l'en empêcher.

La démarche que nous avons faite hier prouve suffisamment que nous n'avons laissé échapper aucune occasion de tirer tout le parti possible de notre embarrassante position, et de donner à nos démarches et à nos entretiens le caractère d'une véritable négociation.

Nous offrons à V. E. la f. a. . .

M^r le Duc,

Prague 6 août 1813.

Nous avons reçu à un heure après midi la dépêche que V. E. nous a fait l'honneur de nous adresser par M^r de Maubillon, la note que vous nous avez présentée de remettre, a été immédiatement adressée à M^r de Metternich, telle que vous nous l'avez envoyée, quoique nous eussions desiré pouvoir, si par la question de reprocher faite à l'Autriche, d'avec celle de former de la négociation nous ne pas trop manifester et en quelque sorte constater aux yeux des plénipotentiaires russes et prussiens (à laquelle M^r de Metternich a communiqué ni autrement celle pièce, puis qu'elle est en même temps une réponse à leur note.) notre mécontentement de l'égard de nos relations avec la Cour médiatrice.

Nous avons substitué le mot, Convention du 30 Juin, à ceux, Note du 30 Juin, qui nous a paru une erreur de Copiste.

Nous prions Votre Ex. de sa f. a. . .

M^r le Duc,

Prague 6 août 1813.

Au moment d'expédier notre Courier, nous recevons de M^r de Metternich la réponse et jointe à la note que nous lui avons adressée ce matin, nous l'avons de la faire passer à V. E. Agréez de sa f. a. . .

Prague 6 août 1813. au soir

M^r Le Duc,

J'vous avois envoyé ce matin à V. C. Copie de la note de M^r De Metternich en réponse à celle que nous avions l'ordre de lui adresser.

pour vous abstrait de l'impression qu'elle avoit pu produire et vous conformer à ce que prescrioit votre lettre nous avons demandé en rendez vous à M^r De Metternich et nous avons de nos premières paroles montré une entière confiance que, d'après les considérations que témoignoit Sa Majesté, nous avions le droit d'espérer qu'enfin les Principautés alliées daigneraient faire quelque pas, et que nous étions fiers au moins que le Médiateur ne se refusât pas à appuyer de tout son moyen de proposition aussi conciliante que celle exprimée dans notre note.

La réponse de M^r De Metternich a été que rien n'étoit moins fait pour nous à ce but que nos propositions, qui présentaient une complication de moyens incompatibles, qui loin d'appuyer les difficultés semblaient éloigner encore davantage du but; qu'il les avoit, comme de raison on fait passer aux Principautés alliées mais qu'il lui paraissait impossible que la réponse de M^r De Metternich ne repoussât pas la culpation gratuite qui étoit faite à son gouvernement, il a paru croire aussi que M^r De Humboldt ne pourroit qu'être choqué de voir qu'on voulut séparer la Prusse de la Russie, il a ajouté, qu'au reste il ne lui appartenoit pas de se prononcer ce qui seroit dit par les alliés, mais qu'il voyoit pressentir qu'il combatroit les accusations faites à l'Autriche avec toute l'autorité que lui donnoit la raison et la plus exacte vérité; il a montré de l'indignation que l'on voulut paraître avoir exigé de son maître, l'engagement de respecter les principes, et de se conduire avec honneur, comme si la supposition contraire étoit admissible, comme si l'on avoit un exemple qu'un souverain eût pu l'aider constater par écrit qu'il lui fut possible de s'en tenir de pareils principes; et... surmonté, a-t-il ajouté, l'Empereur Napoléon a reconnu cette vérité lorsqu'il n'a pas insisté sur un article qui effectivement avoit été inséré dans un projet d'acte, mais que j'ai répondu comme je le devois, quant aux quarante jours que vous aviez avoué être prévus, (j'en appelle à M^r Le Duc de Bassano, j'ose également en appeler à l'Empereur), si même avant de signer le traité de médiation, j'en ai pas été, qui cette proposition de la manière la plus formelle, et cela par la raison bien simple que l'Autriche se trouveroit la maîtresse de prolonger cet état indéfiniment en ouvrant les négociations qu'au moins on cela lui conviendrait, et si j'avois eu besoin d'une autre raison, elle m'eût été fournie par l'Empereur lui-même, qui parmi, toutes celles qu'il mettoit en avant pour faire accepter les 40 jours, m'a dit qu'il étoit d'autant plus nécessaire que ce ne seroit probablement qu'au trente neuvième qu'il seroit ser vint à être intention, et sur cela j'ai pris la liberté de lui dire que les trente huit autres devoient donc vint par.

Passant alors à l'engagement que nous assurément avoit été pris par lui, sur le mode des négociations, il a formellement affirmé le contraire, et a donné pour preuve que loin d'aider au desir que lui avoit exprimé à ce sujet S. M. et V. C. et s'étoit positivement refusé à adopter un paragraphe du projet de Convention qui pourroit donner lieu de croire à son assentiment, et que ce paragraphe avoit été entièrement supprimé. Les raisons qui m'ont fait alors refuser ce mode de négociation, a-t-il dit, acquièrent encore plus de force pour combattre celui que vous proposez aujourd'hui, mais c'est aux alliés et non à moi à traiter ce sujet dans lequel il est difficile que M^r De Metternich ne fasse pas entrer la Prusse que la Russie a cherché à entraîner l'Autriche; si la Russie fait exprimer tout, il lui sera facile de se justifier avec avantage de cette imputation. Quant à ce qui regarde celle qu'on fait à l'Autriche, j'y répondrai de la manière la plus claire et la plus simple. Je dirai, par exemple, sur le serment que l'on veut donner à la Convention qui présente le 10. août comme terme obligatoire de négociation, que tels sont textuellement les mots de la lettre de mon souverain à l'Empereur Napoléon; en retournant de l'engagement pris par Votre Majesté de ne pas donner avant le 10 août l'assentiment préalable de la Convention signée à Pleiswitz, je déclare regarder la même date du 10 août prochain comme étant pour moi terme obligatoire de négociation. J'ajoutai que l'Empereur Napoléon m'ayant dit qu'il approuvoit qu'au moins nous ne l'attaquions pas plutôt que de commun, c'est à dire le 16. Je crus pouvoir en perdre l'engagement; et malgré l'incertitude apparente qu'un ministre des affaires étrangères donna sa parole personnelle sur un sujet de cette espèce, j'obéis à l'Empereur Napoléon qui me fit l'honneur de me la demander, c'est cette parole donnée à l'Empereur et à son ministre, qui m'a fait un devoir de dire à vos amis à M^r De Villeneuve et à M^r De Harbome, que le terme du 10 ou plutôt du 16 ne seroit très formel pas départi par nous.

M^r De Metternich nous a ensuite dit en répondant aux

Observation que nous avions l'ordre de répéter relativement aux Hois de M^r Dantstett
qu'il ne nous avait jamais caché son opinion à cet égard, puis il a ajouté qu'au moment
le Príncipe de Saxe était arrivé muni de son pouvoir le 10. que celui de
Prusse était arrivé à la même époque, et que l'Empereur d'Autriche avait cru devoir
mettre l'importance qu'il attachait au rôle de Médiateur, en nommant pour
le représenter son Ministre des affaires étrangères.

Cette ord. avec une vérité scrupuleuse la conversation de M^r Metternich
succinctement provoque par tout ce que nous avons dit en conformité à nos
instructions, à la note que nous avons remise et à la marche qui nous a été
prescrite. nous nous sommes V. C. que nous n'avons omis aucun des arguments
qu'elle nous a fournis, en y ajoutant tout ce que nous adit notre zèle ardent
pour le service de S. M.

Il est impossible de ne pas prévoir d'après cette conversation que nous
allions recevoir une réponse qui réglerait la question bien loin du point ou V. C.
croit que la note que nous avons présentée aujourd'hui l'a placée.

Le paragraphe de la lettre de V. Excellence qui porte que Sa Majesté nous
donne toute la latitude nécessaire de faire ce qui est convenable pour arriver à
l'échange de pouvoir, et ouvrir enfin la conférence, semble nous imposer
l'obligation de ne profiter de cette latitude qui nous est accordée, qu'autant qu'il
y aurait de la conformité, si on s'y refuse absolument, que devons nous faire?
nous prions votre Excellence de nous transmettre à cet égard les intentions
de Sa Majesté si toutefois l'ordonnance des affaires nous donne encore l'un
de recevoir des instructions, sans nous donner l'air de retarder encore la marche
de la négociation. Nous prions V. C. de s'en occuper.

Monsieur le Duc,

Prague 7 août 1813.

Nous avons reçu cette nuit la dépêche n^o 8 que V. C. nous a fait
l'honneur de nous écrire, nous ne pouvons rien pour remplir l'intention de
Sa Majesté, en faisant marcher la négociation autant que cela dépendra de
nous.

Nous prions V. C. d'agréer à ce

M^r le Duc,

Prague le 8 août 1813

Nous recevons à l'instant la dépêche n^o 9 que V. C. nous a fait l'honneur
de nous adresser le 7, nous nous réservons d'y répondre avec les détails qu'elle
exige lorsque nous aurons reçu la note que nous attendons de M^r Metternich
et qui doit nous être remise d'un moment à l'autre.

La lettre de V. C. qui contient plusieurs pièces relatives aux succès de
l'armée de S. M. en Espagne nous est également parvenue.

Agreez M^r le Duc de s'en occuper.

Monsieur le Duc,

Prague le 8 août 1813.

Nous avons reçu ce soir avec le v^o de M^r Metternich les
réponses de M^r Dantstett et de M^r Humboldt qui y étaient jointes
nous avons l'honneur d'en transmettre les copies à votre Excellence.

Le refus positif des Princes de Saxe et du médiateur de se dédire
de former de négociation proposée par ce dernier, nous rend incertain sur le
parti que nous devons prendre. Conformément à ce qu'on exige quand on refuse le double
moyen que nous avions été chargé de proposer pour tout concilier, serait
condamnés nos premières déclarations verbales, et la note même que nous avons dû
remettre le 6. Certes le ton que prennent les négociations ne peut pas être un
motif pour elles, et nous ne voyons pas qu'il y ait avantage à le faire le 9,
puisque la remise de nos pouvoirs qui ne serait la suite, offrirait peut être
encore à nos adversaires le moyen de nous inculper en attaquant leur validité,
nous croyons donc devoir nous borner à constater encore par une réponse nos
propositions conformes aux usages reçus, nos démarches, la partialité du
Médiateur, et le peu de succès qu'il y aurait à espérer d'une négociation
par votre si l'on en juge par le ton de celles de nos adversaires.

Il est trop tard pour la remettre ce soir, et nous avons l'espoir de
recevoir la réponse que V. C. aura pu faire à notre dépêche du 6 qui prévoit
la position ou nous nous tenons.

Nous prions V. C. d'agréer à ce

Prague le 9 août 1813.

Monsieur le Duc,

Nous avons l'honneur d'adresser à V. Ex. la copie de la note que nous avons remise ce matin à M. le Comte de Metternich.
Nous espérons que vous voudrez bien excuser l'absence de la signature de Sa Majesté.
Reuzig. &c.

Monsieur le Duc,

Prague le 9 août 1813

Nous avons l'honneur de vous adresser réception de la lettre de N. E. N° 10.
Celle que nous vous avons écrite hier, M. le Duc, et la copie de la note que nous avons transmise ce matin à M. de Metternich, nous font espérer que nous avons été assez heureux pour vous satisfaire, entièrement aux intentions de S. M.
Si dans votre lettre à V. Ex. il s'est trouvé Erreur au lieu de De, nous la prions de regarder cette erreur, comme une faute de copiste.
Agréez &c.

N° 18

Manque le N° 19 du 10
du 11 de la note de 9
N° 20 du 11
à 1 h du matin

Monsieur le Duc,

Prague le 10 août 1813.

Le départ de notre Courrier a été retardé, parce que nous avons reçu vers le soir une note de M. le Comte de Metternich à laquelle étaient jointes les réponses de MM. le Plénipotentiaire Russe et Prussien, à la note que nous avons remise hier. Nous avons l'honneur d'adresser à V. Ex. la copie de ces pièces et celle de la réponse que nous avons cru devoir y faire sur le champ, afin qu'elle parvint avant minuit.
Nous prions V. Ex. &c.

Monsieur le Duc,

Prague le 11 août 1813.

La note que nous avons l'honneur d'adresser à Votre Excellence, et que nous avons reçue cette nuit après le départ de notre Courrier lui feront connaître que les Plénipotentiaires des alliés ont tranché la question, et que ce Congrès est dissous. Nous ne nous proposons pas d'y répondre, l'Empereur pouvant avoir jugé à propos de nous prescrire quelque chose à cet égard. Nous espérons recevoir dans la journée un Courrier de Votre Excellence, relativement à notre position actuelle que nos précédentes dépêches lui auront fait pressentir.
Nous la prions d'agréer les assurances de notre haute considération.

N° 21
le 11 pécuni
à 1/2 M. le 20
de l'Allemagne

Monsieur le Duc,

Prague le 11 août 1813.

Nous avons reçu ce matin la dépêche de V. Ex. apportée par M. de Mautsion.
Nous avons l'honneur de vous en avoir envoyé ce jour la copie de la note que nous avons fait faire remettre à M. de Metternich en réponse à celle qu'il nous avait adressée cette nuit.
Nous prions V. Ex. &c.

N° 22

Monsieur le Duc,

Prague le 12 août 1813

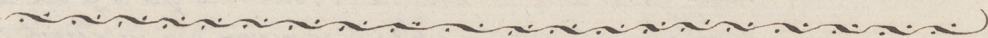
Nous recevons ce soir la dépêche N° 11 en date du 11 de ce mois que V. Ex. nous a fait l'honneur de nous écrire pour nous adresser réception de celle que nous lui avons adressée le 9 à laquelle était jointe la note que nous avions remise hier à M. le Comte de Metternich.
Nous avons l'honneur de vous en adresser à Votre Excellence, les assurances de notre haute considération.

N° 23 & dernier.

Monsieur le Duc,

Prague le 13 août 1813.

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire hier, votre mission étant entièrement terminée nous nous disons à quitter Prague. M. de Harbonne en sa qualité d'ambassadeur repassant diffère son départ, et mettra en route demain matin. Le Duc de Saxe le suivra incessamment.
Nous prions Votre Excellence d'agréer les assurances de notre haute considération.



la
3.
out
de
ter
Mon
ut
c.
ut
erire
que

